

ment et pour l'avantage exclusif du Grand-Tronc-Pacifique et non pas pour le Transcontinental.

En plus de cette somme de \$40,000,000, il y a les indemnités que le pays aura à payer, parce que le Gouvernement du temps, avant d'adopter définitivement, pour la ville de Winnipeg, l'entrée du côté nord, a négligé de faire un marché équitable avec le Nord-Canadien. Ces indemnités doivent être mises sur le compte de la mauvaise administration de l'honorable député (M. Graham) et de la commission qu'il avait chargée de diriger cette entreprise. Le chiffre de ces indemnités est encore indéterminé, mais la compagnie intéressée les évalue à \$10,000,000.

Cela n'est pas compris dans les \$40,000,000 qui, au dire du rapport, auraient pu être économisés dans la construction de la ligne si, avant de commencer les travaux, le Gouvernement n'avait pas posé une règle rigide et inflexible et décidé de ne s'en écarter dans aucun cas. Si le Gouvernement avait posé des règles raisonnables et plus conformes à celles que l'on adopte sur les autres grandes voies ferrées, nous aurions, disent les commissaires, économisé encore plusieurs millions, en plus de ceux qui sont mentionnés dans le rapport.

La responsabilité de cet état de choses retombe sur l'honorable député de Renfrew, mais plus encore sur le très honorable chef de l'opposition. C'est lui qui, malgré l'avis de son ministre des Chemins de fer, a conçu le projet et l'a imposé au pays. C'est lui qui doit en porter la responsabilité. Il prétendait en faire un monument qui immortaliserait son nom au Canada et dans le monde entier. Je crois que le rapport Gutelius-Staunton aura au moins ce résultat, s'il n'en a pas d'autre. Je n'ai aucun doute qu'aujourd'hui l'honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Renfrew préféreraient un autre monument que celui-là, pour perpétuer leur mémoire.

M. W. M. GERMAN (Welland): Monsieur l'Orateur, je considère que ce serait en quelque sorte une inutile répétition que d'entreprendre de discuter le rapport Gutelius-Staunton, après l'analyse si serrée et si complète qu'en a faite l'ex-ministre des Chemins de fer et des Canaux. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion et au sujet duquel je tiens à le féliciter, va de pair avec ce que nous avons entendu de mieux dans cette Chambre. Il a disséqué le rapport de la première à la dernière ligne, et l'a laissé dans toute sa hideuse nudité.

[M. Meighen.]

J'attendais avec intérêt le discours du solliciteur général. Il y a quelques jours un journal de Toronto publiait son portrait avec cette légende: "Une étoile naissante du parti conservateur", et j'avais hâte de voir de quel éclat brillerait cette étoile ce soir, dans la discussion de cette question importante. Après l'avoir entendu, je suis forcé d'avouer que si les espérances du parti conservateur ne vont pas au delà, nos honorables amis de la droite ne peuvent pas prétendre à atteindre des hauteurs considérables.

Quelques instants avant de reprendre son siège, le solliciteur général a dit que le rôle d'une opposition était de critiquer. Cette parole m'a frappé et je me suis demandé si mon honorable ami ne se croyait pas encore dans l'opposition. A tout instant, il désignait l'honorable député de Renfrew-sud comme le ministre des Chemins de fer et des Canaux et il parlait exactement comme s'il eût été encore dans l'opposition. Tout son discours m'a fait l'effet d'un plaidoyer étroit, absolument dénué de vues larges et de conceptions originales, comme on aurait pu en attendre d'un homme sur lequel un parti fonde ses espérances.

Le rapport Gutelius-Staunton a été soumis à l'approbation des membres du Parlement et l'honorable député de Renfrew-sud a proposé un amendement condamnant le rapport. Cet amendement, je l'approuve absolument.

On parcourrait inutilement ce document, du commencement à la fin, pour y trouver le moindre indice d'un désir d'impartialité ou la preuve que les commissaires se rendaient compte de la gravité de leur mission. Le solliciteur général dit que nous avons reproché à M. Staunton d'avoir pris part aux luttes politiques et il nous répond que ce dernier était libre d'agir comme il l'entendait. M. Staunton a été désigné par la couronne pour faire partie d'une commission royale chargée de faire une enquête sur les questions qui lui étaient soumises et pour traiter avec justice et impartialité toutes les parties intéressées. Est-ce le rôle d'un juge impartial de descendre du tribunal et de se constituer l'avocat d'une des parties? C'est cependant ce qu'a fait M. Staunton. On aurait supposé que les commissaires chargés d'instruire une enquête sur cette question importante qui met en jeu l'honneur et la réputation de citoyens occupant de hautes positions dans le pays—les commissaires du chemin de fer Transcontinental—auraient dit aux intéressés: